

GAUCHEBDO

SUCESSEUR DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE EN 1944 • WWW.GAUCHEBDO.CH

N° 7 • 12 FÉVRIER 2021 • CHF 3.-

Licencié pour ses activités syndicales, Mickaël Bédard continue à se battre

page 3



Favori de la présidentielle en Equateur, Andres Arauz à l'interview

page 5



AVS 21 creuse les inégalités

SUISSE • Le projet de stabilisation de l'AVS passe son premier examen au Conseil des Etats le 15 mars. Le relèvement du départ à la retraite des femmes à 65 ans est combattu par la gauche et le Grève féministe.

En septembre 2017, le peuple rejetait le projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020 et son financement additionnel par une augmentation de la TVA. Principaux points de litige: la baisse du taux de conversion minimal du deuxième pilier qui passerait progressivement de 6,8% à 6% et... la hausse de l'âge de départ à la retraite des femmes devant être relevé de 64 à 65 ans. Depuis cette date, le paquet vieillesse a été séparé en deux dossiers, celui de l'AVS et celui de la LPP. L'acceptation de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) en mai 2019 a promis d'allouer un financement additionnel de 2 milliards au Fonds de l'assurance favorite des Suisses et Suissesses, l'AVS.

Bis repetita placent (les choses répétées plaisent) Avec son nouveau projet lancé en août 2019, qui a pour objectif «d'assurer l'équilibre financier de l'AVS jusqu'en 2030 tout en maintenant le niveau des prestations vieillesse», le département d'Alain Berset propose deux choses. D'une part, des mesures au niveau des dépenses, comme la hausse de l'âge de la retraite à 65 ans des femmes pour des économies de 1,4 milliard. Et, d'autre part, une augmentation des recettes, avec un relèvement de la TVA de 0,7%. Pour enfoncer le clou, il martèle que le déficit de répartition - à savoir la différence entre les recettes et les dépenses - s'élevait à 1,17 milliard de francs en 2019.

Sombre tableau

Le message a été clairement entendu par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats, qui a pris position sur la réforme le 29 janvier et le refera le 22 février. Tout en avalisant l'élévation de l'âge de départ à la retraite des femmes, elle entend aussi réduire la longueur des mesures compensatoires pour ces dernières, faisant passer de 9 à 6 ans cette phase transitoire. Economie en vue: 330 millions de francs sur les 700 millions de coûts prévus. La commission envisage aussi que la rente AVS puisse être perçue de manière anticipée à l'âge de 63 ans au plus tôt, alors que le Conseil fédéral avait proposé de fixer ce seuil à 62 ans.

Face à ce sombre tableau, l'Union syndicale suisse (USS) a lancé un appel urgent sur le Net. Il a recueilli près de 310'000 signatures en quelques jours. «Avec cette réforme, les femmes perdraient quelque 1200 francs par année si l'âge de la retraite est relevé à 65 ans. Et maintenant, ce



Le 14 juin 2019, la Grève féministe et des femmes avait secoué la Suisse par ses revendications, qui sont encore loin d'être satisfaites.

Gustave Deghila

sont les compensations prévues pour les femmes touchées dans l'immédiat par ce changement qui sont ratiboisées! Et ce, même si les femmes touchent actuellement déjà un tiers de moins de rente de vieillesse que les hommes», dénonce la faitière syndicale critiquant des «décisions indécentes». «Même les femmes qui partiront à la retraite au cours de la mini-phase de transition de six ans pourraient subir des baisses de rentes bien réelles. Et les 12% de femmes aux revenus les plus faibles ne seront pas épargnées par les baisses de rentes», souligne encore l'USS.

Mobilisation des femmes

Pour les militantes de la Grève féministe et des femmes, qui se sont réunies en Assises virtuelles romandes le 30 janvier, ce passage de l'âge de la retraite à 65 ans est inacceptable. Dans une lettre ouverte, elles en appellent au rejet du projet. «La hausse de l'âge de la retraite des femmes concerne aussi tout le monde. Il s'agit du verrou à faire sauter pour, par la suite, imposer à toutes et tous, de travailler jusqu'à 66 ou 67 ans, voire plus, dans des conditions précaires durant la vieillesse! Mais cette mesure frappe surtout celles qui, parmi nous, ont les conditions de travail les plus difficiles. Celles qui cumulent travail salarié et travail domestique, et qui finissent par

s'épuiser, physiquement et psychologiquement», critiquent vertement les collectifs de la Grève.

A contrario, elles demandent des ressources supplémentaires pour l'assurance. Ceci tant au niveau des cotisations que par une contribution plus grande de la Confédération par le biais des bénéfices de la BNS ou par la taxation des dividendes. Objectif? Renflouer les rentes pour qu'elles couvrent les besoins vitaux de manière appropriée, son mandat constitutionnel, ce qui n'est de loin pas le cas aujourd'hui. Une 13^e rente, comme le propose une initiative fédérale de l'USS, avec renforcement de la hausse de la rente minimale, pourrait constituer une première étape vers l'objectif cité. Aujourd'hui, même le président du PDC, Gerhard Pfister, se rend compte que la réforme AVS 21 va dans le mur. «Une telle réduction des rentes des femmes est hors de question», a-t-il déclaré dans un entretien diffusé mardi par le journal allemand *Blick*, annonçant qu'en l'état, son parti pourrait lancer... un référendum.

Une assurance sociale intergénérationnelle

Rappelons encore toute la simplicité de ce modèle d'assurance, qui a fait ses preuves depuis son instauration en 1948. Toute génération, lorsque ses

membres sont des actifs.ves, est d'abord «donneuse» dans cette solidarité, car les cotisations qu'ils.elles versent sont redistribuées immédiatement sous forme de rentes à la génération des retraité.e.s du moment. Pour ses besoins de trésorerie ordinaire, l'AVS possède un seul fonds, dit de compensation, qui se monte globalement de 45-50 milliards par année. Ce fonds ne doit pas, en règle générale, tomber au-dessous de ses dépenses annuelles et les intérêts qu'il peut produire ne constituent toutefois pas un financement attendu.

Il faut aussi relever l'aspect social du «financement par répartition», qui défend une «solidarité collective entre génération», et non pas d'épargne individuelle comme dans le 2^e pilier. Ce dernier gère 1000 milliards de capital, soumis aux aléas des rendements boursier, avec une baisse continue de ses entrées depuis quelques années. A terme la réflexion pour que soient préservés une couverture de besoins vitaux et le maintien du niveau de vie antérieur, devrait sans doute passer par l'intégration progressive du 2^e pilier obligatoire dans l'AVS, avec conservation des acquis des personnes ayant cotisé dans ce 2^e pilier. ■

Joël Depommier

Infos supplémentaires sur www.grevefeministe.ch/65-ans-cest-toujours-non



IL FAUT LE DIRE...

L'incohérence de l'Union des paysans

Nous allons voter sur l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie. Il profiterait surtout aux exportateurs suisses. Qui verraient la suppression de droits de douane pour 98% de leurs produits. Or actuellement ceux-ci font face à un marché indonésien très fermé. Pour les produits industriels, par exemple, les droits de douane peuvent s'élever jusqu'à 31% du prix. C'est dire l'aubaine!

Il y a quelques mois encore, la faitière des paysans expliquait que l'huile de palme bon marché, dont l'Indonésie est le premier producteur mondial, menaçait déjà la production nationale d'huile de colza et de tournesol, alors qu'elle était grevée d'un droit de douane important. Elle rappelait, à juste titre, la votation de 2017, qui a gravé dans la constitution fédérale la notion de sécurité alimentaire. Elle ne cesse de se plaindre de la concurrence de la production agricole étrangère qui envahit le marché. Des poulets chinois à la viande du Brésil ou d'Argentine en passant par le sucre européen.

Cela met, et c'est inquiétant, une pression énorme sur les paysans suisses qui voient leur revenu régulièrement baisser et entraîne la perte d'une entreprise agricole tous les 3 jours depuis des années. Et pourtant, l'Union suisse des paysans s'est alignée sur la droite marchande et propose d'accepter cet accord. Il faut le dire, une partie de la gauche aussi, qui croit avoir arraché des garanties de production «durable» de l'huile de palme.

Or, les dispositions prévues au chapitre de l'accord consacré à la durabilité sont en général formulées de manière vague. Elles «oublient» que le label chargé de vérifier le respect des critères de durabilité est sous le feu des critiques pour sa complaisance avec les grands producteurs d'huile de palme. En plus, l'acceptation de cet accord ouvrirait la voie à un accord similaire avec les pays latino-américains du Mercosur. Ce serait encore plus douloureux pour l'agriculture suisse et augmenterait notre dépendance alimentaire. Et si au moins l'huile de palme était bonne pour la santé!

Heureusement Uniterre l'a bien compris et s'oppose à cet accord. Au-delà des exportations, la faitière Economiesuisse estime que «les entreprises helvétiques pourraient recourir davantage aux services fournis par les prestataires indonésiens, comme les centres d'appels». On se réjouit déjà d'avoir un appel au mois d'octobre venu d'Indonésie pour nous inciter à changer de caisse maladie ou souscrire une assurance complémentaire... La pandémie ne nous a-t-elle rien appris?

Bernard Borel

La dignité ouvrière mise à mal

VAUD • Licencié en juin 2019 sous des motifs fallacieux, un délégué syndical a rendez-vous aux prud’hommes cette semaine. Pour défendre la dignité et les droits des travailleurs.

La révolte et l’indignation habitent encore Mickaël Bédar de l’entreprise de composants d’horlogerie Dubois Dépraz au Lieu (Vaud). L’homme rappelle qu’aucune réintégration n’est prévue en Suisse pour des représentants du personnel licenciés pour leurs activités syndicales. «Même si je n’ai pas forcément confiance en la justice bourgeoise et que je pourrai obtenir au maximum 6 mois de salaire, je vais avant tout aux prud’hommes d’Yverdon-les-Bains pour défendre des principes et les travailleurs dont l’expression de lutte légitime est muselée».

Syndicaliste et pas cache-misère

Pour lui il est important de lutter jusqu’au bout pour les libertés syndicales. «Mais aussi de dénoncer le rapport de forces existant au bénéfice exclusif des patrons. Nous sommes des travailleurs, pas des marchandises. On a le droit de se battre pour sa dignité». Il avoue n’avoir pas compris «qu’être délégué syndical aux yeux des patrons, c’est aller dans leur sens».

Le constat est sans appel: «Ils ne veulent pas de syndicaliste, qui revendique ou essaie d’organiser les travailleurs. Le patronat accepte la présence syndicale et des délégués uniquement si ces derniers accompagnent la misère.» A ses yeux, la seule réponse est «lutter, de manière unie et collective, pour ses droits et son salaire ainsi que pour ceux de ses collègues.»

Horloger et diplômé horloger-rhabilleur, Mickaël Bédar a commencé à travailler en 2013 chez Dubois Dépraz. Cette entreprise de composants compte 340 collaboratrices et collaborateurs répartis sur quatre sites, trois à la Vallée de Joux et un à Arch dans le canton de Berne. Devenu délégué syndical en 2017, il se bat sur tous les fronts. En 2018, il intervient pour demander le respect de la CCT sur les heures supplémentaires et obtient que les travailleurs le souhaitant puissent les reprendre en congé.

En 2019, il demande que les heures non travaillées en raison du déménagement d’un atelier soient rémunérées. Deux mois plus tard, il écope d’un avertissement de la direction pour avoir livré deux pièces défectueuses.

«J’ai raté deux pièces, mais cela n’était pas intentionnel. Tout le monde peut faire des erreurs, d’autant plus que j’avais été félicité lors de la dernière évaluation de mon travail sur les six premiers mois de 2019», explique-t-il. Précédemment, le délégué syndical avait déjà reçu un autre avertissement en février 2018 pour ses activités syndicales. La direction avait dû le retirer un mois plus tard suite à l’intervention du syndicat UNIA. Mais la cabale était lancée.

Viré pour syndicalisme

Pour les syndicats comme Unia, ces accusations servaient surtout à cacher le motif antisyndical du licenciement. «A la veille de la négociation du renouvellement de la convention collective de l’horlogerie, ce licenciement constitue une attaque frontale contre le statut de délégué syndical, la liberté syndicale et notre capacité en tant que travailleurs de nous organiser. Chaque fois qu’un délégué syndical est licencié pour son activité, la défense de nos droits et de nos conditions de travail s’affaiblit lourdement au profit du patronat», relevait ainsi l’appel à la manifestation du 8 juillet 2019 devant le siège de l’entreprise.

A cette occasion, plus de cent personnes ont réclamé la réintégration de Mikael Bédar. «La direction avait interdit aux collègues de la boîte de sortir et de parler aux journalistes sous peine d’être licencié sur-le-champ, nous voyons ici tout le respect que porte l’entreprise pour les syndicats et les travailleurs», se souvient-il.

Reconversion et protection adéquate

Mais de réintégration, aucune. «J’ai dû arrêter



Non réintégré dans son entreprise, Mickaël Bédar a dû changer de métier, devenant éducateur.

DR

mon métier, parce que j’étais blacklisté. Je suis reparti dans une formation d’éducateur, à mes frais. Ce qui m’a causé des difficultés financières. Elles ont été surpassées grâce à l’aide de ma famille», souligne-t-il. Une reconversion menée sans regret au vu de la détérioration des conditions de travail dans le secteur horloger. «L’horlogerie est marquée par une forte intensité de travail. Celui-ci est de plus en plus séquencé et tributaire des machines, alors qu’avant on réalisait une montre de A à Z. La production est amplifiée, mais les salaires stagnent. Dans les ateliers, tout le monde a ses écouteurs et il est interdit de parler. Petite anecdote, nous devons même badger pour aller aux toilettes! Je connais beaucoup de personnes diplômées, qui ont arrêté le métier», souligne-t-il. Et la crise du

Covid-19, qui plombe les ventes à l’international, ne devrait pas améliorer les choses.

«Bien que la Suisse ait ratifié la Convention 98 de l’Organisation internationale du travail (OIT), stipulant que les travailleurs doivent bénéficier d’une protection adéquate contre tous actes de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d’emploi, on est encore loin du compte. Ma démarche aux prud’hommes ainsi que tout autre combat pour la défense des libertés syndicales doivent imposer que la Suisse respecte les conventions de l’OIT. Et cela ne peut se faire que par la mobilisation des travailleurs pour créer un véritable rapport de force», conclut-il. ■

Joël Depommier

CFF, la politique de la friche

VAUD • Les communes et le canton dénoncent le gel des investissements immobiliers des Chemins de fer fédéraux.

La décision de ne pas construire ces projets qui sont prêts et dont l’utilité n’est plus à démontrer en invoquant la crise sanitaire du Covid ne nous convainc pas et n’est, de notre point de vue, pas acceptable de la part d’un acteur public», ont dénoncé cette semaine, le PLR, Le Parti socialiste, Fourmi rouge, et Les Vert.e.s de Renens, à l’exception de l’UDC. En cause, la décision des CFF annoncée le 26 janvier de geler ses investissements immobiliers de 700 millions de francs d’ici à 2025.

Loi sur l’aménagement piétinée

Sur la quarantaine de projets impactés, plusieurs touchent l’Ouest lausannois: bâtiment Est à la Gare de Renens ainsi que réalisation des tours et

bâtiments prévus dans le cadre du plan de quartier intercommunal de Malley-Gare, situé à Prilly et Renens. «Laisser des terrains en friche sur ces deux sites stratégiques à proximité de la gare va à l’encontre de la loi sur l’aménagement du territoire qui prévoit la construction de logements et le développement d’activités à côté des gares. Cette loi a été largement acceptée par les Renonais.e.s et ces projets ont été accueillis favorablement par la population», relève la lettre envoyée au président du Conseil communal et lue devant le législatif le 4 février. «La gare de Renens, 3^e gare de Suisse romande, est en chantier depuis 2014. Un chantier pour lequel les riverains, dont la patience est à saluer, sont en droit de requérir la fin du projet dans sa globa-

lité», dénonce encore la missive. Elle demande à la Municipalité de Renens de tout mettre en œuvre avec les CFF pour que la reprise de ces projets puisse être réalisée sans délai.

Vaud se fend d’une lettre

De son côté, le Canton bouge aussi. Il a adressé une lettre au président de la Confédération depuis le 1^{er} janvier 2021, Guy Parmelin. Elle est également signée par les communes de Lausanne, Prilly, Renens et Chavannes. Elle demande au Conseil fédéral (CF) de permettre aux CFF de maintenir leurs investissements immobiliers, «notamment en raison de la nécessité d’avoir une politique anticyclique en période de crise». «Les projets concernés, au bord des

voies CFF, participent également à lutte contre le mitage du territoire», souligne la missive.

«Les solutions sont de deux sortes. Soit le CF relève le plafond d’endettement des CFF. Soit il compense les pertes du trafic grande ligne et international des CFF durant la pandémie. Ces deux trafics ne touchent aucune subvention, et cela va des RegioExpress aux TGV en passant par les InteRegio et les InterCity. La lettre constate encore que, contrairement à une grande compagnie aérienne suisse, nulle aide Covid n’a été accordée pour le trafic ferroviaire à longue distance», assure Mehdi-Stéphane Prin, responsable presse du Département des infrastructures et ressources vaudois. ■

JDr



IMPRESSUM

Société d’édition de Gauchebdo
25, rue du Vieux-Billard, 1205 Genève
Amanda Ioset, présidente

Rédaction
redaction@gauchebdo.ch
022 320 63 35
Joël Depommier, rédacteur en chef,
Jorge Simao, rédacteur,
Bertrand Tappolet, correcteur et rédacteur,
Stéphane Montavon, dessinateur

Administration
administration@gauchebdo.ch

Publicité
www.gauchebdo.ch/tarifs-publicitaires

Abonnements
abo@gauchebdo.ch
Tarifs sur: www.gauchebdo.ch/abo
CCP 12-9325-6

Maquette
Solidaridad Graphisme,
1204 Genève

Impression
Pressor, 6, route de Courroux,
2800 Delémont

Parution
Gauchebdo paraît 40 fois par année

Gauchebdo a besoin de votre soutien!
CCP: 12-9325-6

«Chasse aux sans-papiers» dénoncée

GENÈVE • Alertés par des personnes sans statut légal ayant subi contrôles d'identité voire arrestations, syndicats et associations en appellent au Conseil d'Etat. Pour intervenir auprès du Conseil fédéral et mettre fin à cette pratique répressive.

Regroupant des associations et syndicats, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève s'insurge contre ce qu'il qualifie de «scandaleuse traque». Voilà plus d'un mois que des contrôles d'identité «systématiques» et des arrestations de personnes sans statut légal leur sont rapportés. Interrogé sur leur nombre, Alessandro de Filippo, coordinateur du collectif explique qu'il est difficile à évaluer. Ceci pour deux raisons, «d'une part les personnes concernées sont parfois terrorisées et ne reviennent pas vers les associations et d'autre part les autorités ont une pratique opaque, puisqu'elles ne fournissent pas de réelles statistiques.»

Elles seraient toutefois de l'ordre de plusieurs dizaines par semaine, à en croire les remontées du terrain. «Depuis le début de l'année, on est devant une politique massive», estime M. de Filippo, qui y voit une pratique «révoltante» de par son caractère «systématique». «Il y a toujours eu des contrôles sporadiques. Ils étaient plus nombreux en fin d'année pour faire du chiffre, un peu comme avec les amendes d'ordre. Là on est face à autre chose», explique-t-il.

Contrôles tous azimuts

Toujours selon les sources du terrain, les travailleuses et travailleurs ciblés n'étaient pas en train de troubler l'ordre public ou de tenter de passer la frontière. Etablies à Genève, les personnes sans-papiers rapportent avoir subi ces contrôles dans les transports publics, aux arrêts de bus. Ceci alors qu'elles se rendaient au travail ou



allaient chercher leurs enfants à l'école. Selon le collectif, ils ont même parfois lieu dans le voisinage d'associations de soutien, sur des personnes en quête d'un colis d'aide alimentaire pour nourrir leur famille.

Ces contrôles, qui sont parfois suivis d'arrestations et d'interrogatoires au poste, ne seraient pas le fait de la police mais du corps des gardes-frontières. Ce dernier dépend de l'Administration fédérale des douanes, elle-même répondant au Département des

finances dirigé probablement jusqu'à la fin de la législature en 2023 par l'UDC Ueli Maurer, 70 ans.

Arbitraire

Interrogé sur l'issue des procédures, M. de Filippo explique que «les personnes sans autorisation de séjour valable reçoivent une interdiction d'entrée en Suisse et dans les pays signataires des accords de Schengen. Ceci avec copie aux autorités fédérales - Secrétariat d'Etat aux migrations - et

cantionales - Office cantonal de la population et des migrations, OCPM. Pour celles disposant d'une autorisation, ou étant en procédure pour en obtenir une, elles sont relâchées». Il évoque néanmoins des cas de personnes qui, malgré une attestation de l'OCPM prouvant l'existence d'une procédure en cours, ont été amenées au poste et soumises à un interrogatoire.

Pour le Collectif de soutien aux sans-papiers, cette «vague» de

contrôles est d'une ampleur inédite à Genève depuis de nombreuses années. Elle rappelle celle des années 90. A cette époque, parmi les personnes saisonnières, c'était surtout la police qui faisait régner la terreur. Aux arrêts de bus, elle attendait, au petit jour les petites mains, jardiniers et femmes de ménage entretenant les villas cossues des quartiers bourgeois de Florissant ou Plan-les-Ouates, pour vérifier les «permis (de séjour)» ou parfois simplement leur signifier, «rentrez chez vous!».

La pratique douanière de ces dernières semaines choque. «Alors que nous sommes en pleine pandémie, et que ces populations précaires sont déjà fortement fragilisées par la crise, nous condamnons fermement cette pratique consistant à traquer de la sorte des personnes vulnérables qui ne posent aucun risque sécuritaire», écrivent les membres du Collectif dans un communiqué. Ces derniers réitèrent leur solidarité avec les personnes concernées et réaffirment qu'elles se tiennent à leurs côtés.

Pour faire cesser immédiatement ces opérations de contrôles et ces arrestations «ciblées de manière indigne sur les populations les plus précaires», le Collectif appelle le Conseil d'Etat à en faire de même, «en cohérence avec la position courageuse et pragmatique qu'il tient depuis plus d'une décennie, de la demande de régularisation collective formulée en 2005 à l'opération Papyrus menée en 2017-18». ■

Jorge Simao

Les élections de l'incertitude

NEUCHÂTEL • Le 18 avril prochain, les autorités cantonales seront renouvelées avec des enjeux forts et bien des inquiétudes.

Après des années difficiles marquées par une crise économique, des recettes en baisse couplées à une facture sociale en augmentation, de nombreuses coupes et, désormais, des conséquences sociales et économiques dramatiques liées à la pandémie de Covid-19, les attentes et les besoins de la population n'ont jamais été si élevés. Il est plus que jamais impératif d'avoir des autorités à la hauteur des enjeux. Soit capables d'agir en faveur de toute la population, particulièrement des classes populaires et des petits indépendants frappés durement par la crise. Ceci dans le but de mener une politique de relance à la fois sociale et écologique.

Social et environnement

Dans ce contexte, le rôle du POP est capital. Il s'agit de permettre le développement d'une vraie politique sociale tout en œuvrant pour une écologie humaine et solidaire. Pour cela, le maintien d'une vraie vision de gauche est un prérequis loin d'être garanti. Comme nous le rappelle cruellement la réponse néolibérale du Conseil d'Etat à majorité socialiste. Ce dernier ne souhaite pas taxer même modestement la fortune des plus aisés comme le demande le POP. Il préfère effectuer des coupes dans les prestations sociales, la formation, la santé, la culture, etc. Avec les résultats que nous ne connaissons que trop bien. Le POP a ainsi une fonction cruciale à remplir, nécessitant une députation la plus vaste possible. Il y a ainsi des enjeux forts qui se combinent avec

plusieurs incertitudes liées à la représentation politique et aux modifications du mode électoral.

Exécutif et législatif

Pour le Conseil d'Etat, du changement est attendu avec une majorité socialiste risquant de tomber. Point qui rendrait plutôt service à un PS, dont le costume est visiblement bien grand pour ses épaules. La porte semble ouverte pour un retour à l'exécutif de Verts qui misent sur une unique cartouche masculine. Du côté de la droite, seul le PLR semble être en mesure d'obtenir des sièges et peut-être même de ravir la majorité, alors que l'UDC devrait poursuivre sa dynamique négative, minée par les querelles intestines et les démissions.

Le point essentiel n'est pourtant pas tant la composition de l'exécutif que celle du législatif qui a entre les mains l'orientation politique de la prochaine législature. Rappelons tout d'abord que la législature 2017-2021 a été marquée par une très légère prédominance de la gauche au Grand Conseil avec 58 député.e.s contre 57 pour la droite. Et ce uniquement grâce à la défection d'un membre de l'UDC rejoignant les Verts. Il y a donc au niveau de la composition du Grand Conseil une vraie incertitude.

Se maintenir

Dans ces conditions, le POP a l'ambition de se maintenir (six député.es actuellement), en réalité ce serait une progression, en raison de la réduction du nombre de député.e.s pas-

sant de 115 à 100, voire même à s'agrandir. A cela, se combine la suppression des districts, favorisant les «personnalités» visibles au niveau cantonal - pas vraiment le prolo donc -, et l'interdiction faite aux membres des exécutifs communaux de siéger au législatif cantonal. Ces points, posant la question de la répartition des régions dans les prochaines autorités, compliquent la tâche d'une gauche combative qui partira vraisemblablement désunie. Mentionnons encore la fin des apparentements qui pourrait aussi chambouler les résultats. De nombreux changements dont les conséquences sont difficiles à prédire et qui rendront plus ardue la tâche des bureaux de dépouillement déjà en difficultés lors des Communales de 2020.

Le POP, qui n'a pas encore annoncé sa stratégie pour ces élections, a de nouveau à son actif une belle législature avec de nombreuses luttes menées sur bien des terrains. Ainsi notamment celui de la justice sociale, d'un accès garanti à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal, de l'égalité, de la formation et pour une juste répartition des ressources et des infrastructures sur l'ensemble du territoire cantonal.

Ces élections sont encore et toujours l'occasion pour le POP de rappeler la nécessité de n'oublier personne, de l'importance pour une société de ne pas abandonner ces membres les plus fragiles et que l'urgence climatique ne doit pas se faire sur le dos des classes populaires. ■

Julien Gressot

«Pas de culture, pas de futur»

À l'appel de huit organisations professionnelles, dont la fédération des producteurs.trices des arts vivants du canton de Vaud et son équivalente pour le théâtre indépendant et professionnel genevois, les travailleurs.euses de la culture se rassembleront à travers toute la Suisse romande, ce samedi 13 février. Soit près d'un an après la première annonce de fermeture touchant les lieux culturels.

Format Flash mob

Ce jour-là, des rassemblements de quinze minutes se tiendront à 15h dans les principales villes romandes. Cette action coordonnée, baptisée *no culture, no future* (pas de culture, pas de futur) vise à alerter les autorités et l'opinion publique sur la nécessité d'agir rapidement pour soutenir le secteur, de nouveau à l'arrêt depuis trois mois. «Si des indemnités ont été mises en place, force est de constater que, dans les faits, elles sont insuffisantes et souvent inadéquates aux réalités des métiers de la culture», se désolent les organisateurs.trices.

La mobilisation servira de rampe de lancement à la campagne de diffusion d'une lettre ouverte. Signée par plus d'une centaine d'associations professionnelles et de lieux culturels (accessible dès samedi sur le site: noculturenofuture.ch), la missive explique les difficultés que ces travailleurs.euses doivent affronter. Elle revendique plusieurs mesures urgentes pour atténuer les conséquences de la crise sanitaire ainsi que décisions à prendre par les autorités pour y faire face. Parmi ces revendications, la réouverture progressive au public des lieux culturels, la prolongation des délais-cadres du chômage. Ou encore la simplification et l'accélération des démarches administratives.

A Genève, l'évènement se tiendra à la Place du Molard. A Lausanne, rendez-vous est pris à la Place de l'Europe. D'autres localisations et informations devraient être disponibles, dès vendredi, sur le site internet de l'action. ■

Jorge Simao

La pauvreté n’est pas un crime

APPEL • L’Alliance «La pauvreté n’est pas un crime», fondée par l’Observatoire suisse du droit d’asile et des étrangers (ODAE), vient d’écrire une lettre ouverte au Conseil fédéral, qui peut être signée par tous et toutes.

Elle demande de corriger impé-
rativement la loi sur les étrangers et
l’intégration (LEI). Depuis le 1^{er}
janvier 2019, une modification impor-
tante de cette loi est entrée en vigueur.
Elle concerne la question de la percep-
tion d’une aide sociale et la possibilité
des autorités de révoquer une autori-
sation de séjour, un permis L de
courte durée ou un permis B valable 5
ans, si le titulaire doit recourir à une
telle aide. Cette clause concerne aussi
les permis C, d’établissement, qui
pourraient être rétrogradés en permis
B pour la même raison. Les personnes
disposant d’un permis F (admission
provisoire) et souhaitant obtenir un
permis B sont également concernées,
le critère de l’aide sociale étant une
condition pour le passage à un statut
moins discriminant. «Après dix ans de
résidence en Suisse, il ne devrait plus

être possible pour les autorités d’ex-
pulser une personne ou de rétrograder
son autorisation d’établissement, sim-
plement parce qu’elle touche l’aide
sociale sans faute de sa part», dénonce
l’Alliance. «Toutes ces personnes vont
être doublement pénalisées: se trou-
vant déjà en situation précaire, elles
vont être l’objet de renvoi... ou alors
poussées hypocritement à se trouver
des ressources de façon clandestine, en
particulier par un «emploi au noir»,
relevait le syndicat SIT, dans son bul-
letin *Loi sur les étrangers et l’intégration: attention danger!* de décembre
2019. «Cette aggravation est non seu-
lement injuste, mais aussi inhumaine:
les étrangers concernés contribuent
par leur travail indispensable à la prospé-
rité (activité professionnelle et
impôts). Je ne vois pas pourquoi l’éga-
lité des droits et des montants ne

devrait pas conduire à l’égalité des
droits et des libertés. C’est une inter-
prétation très discutable de la démoc-
ratie», dénonce une signataire de
l’appel. «Les travailleurs que l’on a fait
venir de l’étranger sont tous des êtres
humains comme nous. Ils ne sont pas
un objet dont on doit se débarrasser
lorsqu’on n’en a plus besoin. Ces per-
sonnes ont beaucoup contribué à
notre prospérité. Pour les bourgeois,
seul leur propre profit compte, tout le
reste ne les regarde pas. Il est incom-
préhensible que le PLR doive copier
tout ce que fait l’UDC», souligne un
autre signataire.

Rappelons que le recours à l’aide
sociale peut aussi entraîner un refus
par les autorités d’une naturalisation. ■

JDr

Pétition à signer sur:
www.poverty-is-not-a-crime.ch/fr

Elire le doyen de son université est un droit démocratique!



Les étudiants et le corps enseignant de l’Université du Bosphore, une des plus réputées de Turquie, luttent pour leurs droits démocratiques. Un groupe de la communauté migrante de Turquie s’est réuni le samedi 6 février sur la place de la Palud, soutenu par les militants du POP. Une représentante du groupe, Özlem Dursun, a pris la parole pour exprimer son appui à cette mobilisation par ce qui suit : «Des manifestations d’étudiants soutenues par le corps enseignant de l’Université de Bosphore ont lieu depuis quelques semaines à Istanbul et s’étendent dans d’autres villes en Turquie. Ils revendiquent le droit d’élire leur doyen et ne veulent pas accepter, à raison, les doyens non élus, nommés d’office et imposés par l’Etat. Ces étudiants subissent de la violence policière et des arrestations arbitraires pour avoir revendiqué leur droit démocratique et fondamental. Nous saluons leur lutte, leur courage et les soutenons de tout cœur. Les étudiants universitaires d’Istanbul et d’autres villes en Turquie ne baissent pas la tête! Ne baissions pas la tête et défendons nos droits démocratiques.»

Özlem Dursun / François Graf



LA CHRONIQUE FÉMINISTE

Un bouquet pour la Saint-Valentin

Dans cette période morose, où l’on n’ose plus se tendre la main, s’embrasser, se réunir à plus de cinq, aller aux spectacles ou aux rencontres sportives, où les restaurants sont fermés, ainsi que les librairies et les musées, où le port du masque nous transforme en zombies, je vous propose, pour une fois, une chronique toute douce, toute tendre, à utiliser le 14 février, jour de la Saint-Valentin: dire « je t’aime » dans différentes langues.

Le français «je t’aime» me semble particulièrement adapté à la chose, avec la consonne fricative «j» qui se glisse vers l’autre, affirme d’entrée de jeu sa position de sujet, avant l’objet, éli-
dée, pour faire de la place au locuteur, à la personne qui exprime son sentiment. Le «ai» ouvert transcrit l’émerveillement devant l’amour et la nasale «m» finale enserme le mot, le sentiment, l’autre dans un baiser prolongé.

L’anglais «I love you» commence par le sujet, qui dit d’abord «aie», annonçant la souffrance à venir. Le verbe se love entre deux voyelles doubles qui l’adoucissent. Il a tant été utilisé par la publicité (I love New York, Londres, le thé, les espaces non-fumeurs, etc.) qu’il a perdu de sa force. Le «I» suivi d’un cœur nous ferait aimer n’importe quoi, n’importe qui, n’importe où. Mais ici, c’est «you», vous ou toi, en ce moment où nous sommes seuls au monde, comme tous les amoureux. La phrase semble danser, avec légèreté, comme si l’anglais voulait se dédouaner de sa déclaration.

L’allemand «Ich liebe dich» est une caresse de bout en bout. Les trois mots sont déposés dans l’ordre logique sujet, verbe, complément, comme en anglais. La douceur du «ch» initial se poursuit par la liquide «l», la longueur du «i» dû à la présence du «e», par la consonne labiale «b» et le tendre «e» final du verbe; «liebe» apparaît ainsi tout en douceur et conduit au complément «dich». Le «d» est adouci par le «i» et surtout le «ich» qui survient en écho à celui du début, comme si le sujet appelait l’objet qui, à son tour, appelait le sujet. La phrase est construite en boucle, les deux protagonistes, mis sur pied d’égalité, se répondent en miroir. La réponse «moi aussi» est superflue puisque le «dich» reprend le «ich». Il suffit d’inverser les pronoms qui, tous deux, annoncent les caresses futures.

En russe: «ya lioubliou tieba» ou «ya tiebia lioubliou». On peut donc inverser le verbe et le complément, ce qui donne plus ou moins d’importance à la personne aimée, mais le sujet s’affirme en premier. La voyelle «i» est omniprésente dans cette déclaration. L’assonance traduit l’insistance du sentiment. Dans le verbe, le «i» est par deux fois précédé de «l» et suivi de «ou», comme deux entités que la douceur du «b» relie. Les sonorités de «lioubliou» ressemblent aux gazouillis que les adultes susurrent aux oreilles des bébés, dans toutes les langues. C’est tendre comme l’enfance.

Le grec dit «s’agapo» ou «s’agapao». La déclaration commence par l’objet, également éli-
dée, pour faire place au verbe. Sa terminaison indique le sujet, qui survient à la fin. C’est l’objet du désir qui compte le plus. Et l’on peut prolonger la forme verbale «ao» pour insister sur ce présent ineffable. Je la trouve plus douce que la finale «o», comme si l’on voulait se débarrasser au plus vite du poids de la déclaration. Le son «ao» imite le miaulement du chat, le feulement du fauve, annonce la sauvagerie de l’étreinte à venir...

L’italien «ti voglio bene» place aussi l’objet au début, lui conférant toute sa place. Le verbe ne signifie pas «aimer» mais «vouloir», je te veux, une expression de propriétaire, même si elle est adoucie par «bene», bien, je te veux du bien. Une façon détournée de dire son amour, un chemin de traverse pour qui n’ose pas affronter son propre sentiment, voire celui de l’objet aimé. On est d’abord confronté au désir de celui qui se déclare, à la notion de possession. La déclaration se termine sur ce «bien» ambigu, et laisse suggérer un «c’est bien» que penserait le locuteur de la situation.

L’espagnol «te amo» (comme en latin) ou «te quiero» commence également par l’objet, suivi du verbe, la terminaison indiquant la première personne du singulier. Le «o» final, affirmatif, peut représenter l’étonnement devant son propre sentiment, comme devant la personne qui le suscite. «Te quiero» signifie «je te veux»: on est au pays du machisme.

En catalan, on dit «t’estimo». Il est réjouissant de constater que le catalan parlant d’amour insiste sur la notion d’estime.

Le portugais «amo-te», semble vouloir se distinguer de l’espagnol: on intervertit le verbe et le complément, en y ajoutant un trait d’union, censé lier les protagonistes.

En provençal mistralien, on dit «t’ame», expression proche du français mais sans le sujet, qui fait penser à un SMS.

Plusieurs langues ont une forme différente si le locuteur est une femme ou un homme: l’arabe, l’assyrien, le berbère, le corse, l’hébreu, l’hindi, le khmer, le slovène, le tchétchène, le thaï, le vietnamien, notamment.

Enfin, certaines utilisent le verbe «adorer» qui, à l’origine, signifiait «rendre un culte à une divinité». Peu à peu, il a pris le sens de «aimer d’un amour passionné». Attention à l’incendie! L’anglais, si retenu, dit «I adore you», l’italien «ti adoro», le roumain «te ador». Une preuve de plus que les langues indo-européennes ont des racines communes.

On peut trouver d’autres traductions du plus beau des verbes sur Internet en tapant: «Je t’aime dans toutes les langues». Avec ça, vous aurez l’embarras du choix pour vous déclarer. André Gide prétendait: «Le plus grand bonheur, après que d’aimer, c’est de confesser son amour.»

Bonne fête de Saint-Valentin.

Huguette Junod

Arauz en mode urgence sociale

EQUATEUR

Arrivé en tête du premier tour de l'élection présidentielle et favori du second tour, le candidat socialiste Andrés Arauz défend une ligne de rupture avec le plan d'austérité négocié entre le FMI et le sortant, Lenin Moreno. Entretien.

Quelle sera votre priorité, si vous êtes élu ?

ANDRÉS ARAUZ Elle sera de répondre aux besoins économiques les plus urgents des familles équatoriennes. Pour cela, nous verserons, dès la première semaine de l'entrée en fonction de notre gouvernement, une allocation de 1000 dollars à un million de familles... Nous allons également travailler en urgence sur la fourniture du vaccin à la majorité de la population, en commençant par les professionnels de la santé.

Vous voulez rompre avec l'austérité dictée par le Fonds monétaire international (FMI). Mais quelles seraient vos marges de manœuvre, dans un contexte de crise globale, où les cours du pétrole sont au plus bas ?

Nous refusons d'accepter les conditions actuelles du FMI telles qu'elles ont été négociées avec le président sortant, Lenin Moreno, parce qu'elles affectent directement le porte-monnaie des familles. Nous allons proposer notre propre programme économique, et si le FMI veut nous soutenir il est le bienvenu. Mais à nos conditions. Nous avons des marges de manœuvre importantes. Nous voulons par exemple rapatrier rapidement les fonds déposés par des Equatoriens à l'étranger pour financer notre développement.

Qu'est-ce qui vous distingue de Rafael Correa ? Vous dites vouloir en faire votre conseiller, mais c'est un animal politique. Quelle serait votre marge d'autonomie ?

Comme je l'ai dit, je souhaite qu'il devienne mon principal conseiller. Mais il a manifesté son intention de rester en Belgique, où il vit, de ne plus s'impliquer de façon aussi active dans le processus politique en Equateur. Evidemment, nous tiendrons compte de ces éléments. La différence principale, c'est que nous allons proposer une rénovation générationnelle, impliquer la jeunesse et les femmes en politique, et travailler à un approfondissement du pouvoir populaire. C'est-à-dire nous engager dans une gestion gouvernementale associant les organisations sociales, le mouvement indigène, les syndicats, les étudiants, pour construire un projet politique plus durable.

Que feriez-vous pour combattre la corruption ?

Nous allons balayer la corruption de bas en haut et faire passer des réformes critiques. D'abord



Andrés Arauz entend défendre une intégration régionale des peuples, notamment par les échanges universitaires.

DR

avec la création d'une banque de données publiques ouverte, accessible, avec des informations concernant l'Etat facilement disponibles et analysables par les chercheurs et les journalistes. Ensuite en mettant en place un système garantissant véritablement l'indépendance de la justice. Pour éviter que les accusations de corruption ne servent de prétexte à la persécution politique au détriment des aspects économiques: marchés publics, évasion fiscale, sorties de capitaux, gestion obscure de sociétés offshore établies dans les paradis fiscaux.

Maints conflits ont opposé Rafael Correa et la Confédération des nationalités indigènes d'Equateur (Conaie). Quelle relation souhaitez-vous construire avec le

mouvement indigène (dont le candidat Yalu Perez se trouvera, contre toute attente, au second tour des présidentielles du 11 avril, ndr) ?

La meilleure possible ! En fait, nous avons déjà de très bonnes relations, sur la base du respect mutuel et d'un programme à long terme. La Constitution de la République stipule, dans son premier article, que l'Equateur est un Etat plurinational et pluri-culturel. Avancer dans cette direction est donc un mandat constitutionnel. Notre relation sera bonne, axée sur l'intérêt de la grande majorité et l'approfondissement de l'Etat plurinational.

La dollarisation prive l'Equateur de sa souveraineté monétaire et d'un instrument de politique économique. Comment sortir de cette situation ?

Il n'est pas recommandable, pour l'Equateur, de sortir de la dollarisation. Parce que le dollar est aussi un ancrage monétaire international, c'est-à-dire que la force du dollar au niveau mondial ne peut être comparée à celle d'une monnaie nationale. S'il est clair que cela génère des problèmes de compétitivité pour l'Equateur, il est également vrai que cela nous donne plus de stabilité, de certitude, avec la possibilité d'une planification à long terme et la réduction des risques pour les familles comme pour les entreprises. Nous devons donc travailler avec le dollar, en recherchant des flexibilités au sein de ce régime: vitesse de circulation de la monnaie, accès au crédit, nouveaux moyens de paiement rendus possibles par la technologie du XXI^e siècle.

Quelles seraient vos relations avec l'administration Biden, si vous gagnez ?

Elles seront bonnes. Le changement de rapport de force politique aux Etats-Unis a permis aux progressistes de gagner du terrain au sein du Parti démocrate, et cela se reflétera dans l'administration Biden. Beaucoup d'entre eux sont des amis, avec qui nous collaborons depuis longtemps. Cela nous ouvre des opportunités. Maintenant, cela ne signifie pas que nous allons renoncer à défendre nos principes de souveraineté et de dignité, à rechercher dans le monde, des relations diversifiées.

Que feriez-vous pour relancer le processus d'intégration régionale ?

Ce sera l'un des piliers de notre gestion: renforcer l'intégration latino-américaine dans les différents espaces de construction collective dont dispose la région. Mais, contrairement à ce qui a prévalu dans le passé, nous ne recherchons pas seulement une intégration entre gouvernements, entre responsables politiques. Nous voulons une intégration des peuples, impliquant les travailleurs, les étudiants, les femmes, les peuples originaires. On peut imaginer des programmes de recherches, des échanges universitaires, des initiatives culturelles et sportives, des coopérations aux prises avec le quotidien de nos peuples. ■

Rossa Moussaoui,
envoyée spéciale à Quito

Paru dans *L'Humanité*

Openlux: l'évasion fiscale décryptée

ARGENT CACHÉ • Trente-sept des cinquante plus riches familles françaises et 279 milliardaires du classement du magazine Forbes ont au moins une société offshore dans le Grand-Duché. C'est ce que révèle l'enquête OpenLux, dirigée par un consortium de journalistes.

Paradoxalement, ce sont les efforts de transparence effectués par le Luxembourg pour se conformer à une directive de l'Union européenne (UE) passée en 2018 qui permettent de démontrer que ce petit État fondateur de l'UE mérite bien sa place dans le top 5 des pires paradis fiscaux. «Et ce, même s'il n'est toujours pas reconnu comme tel par la Commission européenne ni pas la France, se désole Raphaël Pradeau, porte-parole d'Attac. Cette hypocrisie est terrible, le Luxembourg n'est pas une île exotique, c'est un paradis fiscal de proximité, particulièrement nocif pour ses voisins, c'est-à-dire nous.»

Les chiffres publiés notamment par *le Monde* - et ce n'est que le début - sont éloquentes. Il y a plus de 140'000 entités immatriculées dans le Grand-Duché - soit une pour quatre habitants -, et près de la moitié sont des sociétés offshore, dont la valeur cumulée atteindrait 6500 milliards d'euros... Ces structures sont propriétés de non-résidents

et n'exercent aucune activité économique, elles ont pour unique but l'évasion fiscale par des moyens légaux.

La moitié des bénéficiaires reste à identifier

Après un an à compulser les immenses bases de données progressivement rendues publiques, le consortium des journalistes d'investigation OCCRP, rassemblant 16 médias, n'a pas réussi à identifier la moitié des bénéficiaires de ces sociétés. Et nombre de ceux inscrits au registre du commerce ne sont que des prête-noms. C'est dire que le Luxembourg ne se presse pas plus que nécessaire sur son exigence de transparence... D'ailleurs, pour faire respecter cette obligation légale- déclarer les bénéficiaires et contrôler ces déclarations-, il n'y a que 59 salariés au registre du commerce, pour des dizaines de milliers de sociétés dont la moitié n'ont même pas un salarié et se contentent d'une simple boîte aux lettres. Ainsi

un seul immeuble luxembourgeois se retrouve siège social de pas moins de 1800 entreprises. Dans sa défense, le Grand-Duché se targue de près d'un millier d'employés au sein de la Commission de surveillance du secteur financier, mais ceux-ci sont en charge de la bonne marche de la place financière du pays, qui représente un quart de son économie.

Le profil des bénéficiaires identifiés de ces sociétés offshore reste assez divers: des grands sportifs comme Tiger Woods ou précédemment Cristiano Ronaldo, la chanteuse Shakira, le prince héritier d'Arabie saoudite, les mafias italiennes et russes, la Ligue du Nord (parti d'extrême droite italien), ainsi que des centaines de multinationales: JCDecaux, Decathlon, Hermès, LVMH, Kering, Yves Rocher, KFC, Amazon... «Cela confirme que l'évasion fiscale est un sport de riches, pointe Raphaël Pradeau, 37 des 50 plus grandes fortunes de France y ont un

compte offshore, preuve que l'évasion fiscale est systématique. Et on ne parle là que du Luxembourg!» Pas moins 279 milliardaires présents dans le classement *Forbes* et 1000 Français ont ainsi été identifiés comme bénéficiaires d'une société offshore dans le Grand-Duché. Elles abritent «des biens de grande valeur, ici un château francilien détenu par un prince saoudien, là un vignoble dans le Var appartenant à Angelina Jolie et Brad Pitt, et une liste sans fin de villas sur la Côte d'Azur et de cosus appartements parisiens», énumère *le Monde*.

Une harmonisation fiscale par le bas

Mais le Luxembourg se défend d'être un paradis fiscal et affirme dans un communiqué paru ce lundi qu'il «respecte pleinement toutes les réglementations européennes et internationales en matière de fiscalité et de transparence, et applique toutes les mesures communautaires et interna-

tionales en matière d'échange d'informations pour lutter contre les abus et l'évasion fiscale». Au vu de la définition européenne des paradis fiscaux, ce n'est malheureusement pas faux. «Cela vient confirmer que la concurrence fiscale au sein de l'UE est organisée au vu et au su de tout le monde, regrette Raphaël Pradeau. L'harmonisation fiscale se fait par le bas, la France baisse chaque année son impôt sur les sociétés.» Attac souligne que ce sont ces propriétaires de sociétés offshore qui ont le plus bénéficié de la politique fiscale de ce gouvernement. «Et l'exécutif prépare déjà les esprits à l'idée qu'il va falloir se serrer la ceinture: réduire la dette, sabrer dans les services publics, taper sur les chômeurs et la protection sociale, sans faire payer leur juste part d'impôt aux plus riches ni aux multinationales», dénonce le porte-parole de l'association. ■

Pierre Marissal

Paru dans *L'Humanité*

Israël face à la justice internationale

PALESTINE • La Cour pénale internationale s’est dite compétente, la semaine dernière, pour instruire les affaires d’exactions commises dans les territoires occupés. La reconnaissance de la Palestine comme Etat non membre de l’ONU porte ses fruits.

Fatou Bensouda, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI), créée en 2002 pour juger les crimes les plus terribles commis sur la planète, avait prévenu: elle voulait se pencher sur ceux commis lors de la guerre de l’été 2014 menée par Israël contre Gaza. Une offensive terrible contre des populations prisonnières d’un territoire minuscule et fermé. Un mois de bombardements incessants, de destructions de quartiers habités par des civils. Des familles entières forcées de fuir leurs maisons comme Madjid Djindiya, sa femme et leurs cinq enfants, dont nous avons publié le témoignage le 24 juillet 2014: «Nous habitons près de la frontière, racontait-il. Nous avons vu les chars se positionner, mais ils n’avançaient pas. Soudain, ça a été pire qu’en 2008-2009. Les missiles ont commencé à tomber, sans arrêt, et s’écrasaient sur les maisons. Nous ne pouvions plus rester. Nous sommes partis pieds nus. Pour sortir de Chudjaiya, nous avons dû marcher sur les corps des morts. J’ai même vu le cadavre d’un enfant sans tête.»

Première enquête indépendante

Cette guerre a fait 2251 morts côté palestinien – en majorité des civils – et 74 du côté israélien, essentiellement des soldats. Un rapport officiel israélien publié en juin 2015 affirme que les soldats n’ont «pas intentionnellement visé des civils ou des cibles civiles» pendant la guerre de 2014 et que leurs actions étaient légitimes» et «légale». La justice militaire israélienne a mené ses propres enquêtes sur les agissements des soldats israéliens pendant la guerre et avait annoncé en avril 2015 l’inculpation de trois d’entre eux pour pillage. Tel-Aviv a affirmé n’avoir pas besoin d’autres investigations.

Mais, jusqu’à présent, Israël n’a jamais été inquiété malgré les suspicions de crimes de guerre. Aucune enquête indépendante n’avait jamais réellement été diligentée, ni à Gaza ni en Cisjordanie. L’Autorité palestinienne (AP) avait



Benjamin Netanyahu craint des enquêtes de la CPI sur la colonisation des territoires occupés elle-même. Кабінет Міністрів України

bien saisi la Cour pénale internationale en 2009 après la guerre menée déjà contre la bande de Gaza. Mais elle avait été déboutée. Il lui aura fallu attendre 2012 sa reconnaissance en tant qu’Etat observateur de l’ONU pour adhérer, en 2015, à la CPI, malgré les menaces israéliennes et états-uniennes. L’AP saisit alors, en 2018, la Cour internationale pour «crimes de guerre» et «crimes contre l’humanité» commis sur son territoire.

La colère de Netanyahu

En dépit des pressions exercées par le gouvernement de Donald Trump notamment contre Fatou Bensouda, les juges de la chambre préliminaire ont enfin décidé vendredi que la compétence de la CPI «s’étend aux territoires occu-

pés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est». Tout en prenant bien soin de préciser que cette cour «n’était pas constitutionnellement compétente pour statuer sur les questions de statut d’Etat qui lieraient la communauté internationale» et que la chambre ne se prononce pas sur un différend frontalier en vertu du droit international ni ne préjuge de la question d’éventuelles futures frontières».

Benyamin Netanyahu, le premier ministre israélien, a bien compris la portée d’une telle décision de la Cour pénale internationale. Celle-ci peut enquêter sur les crimes de guerre mais également sur la colonisation elle-même, le cœur du projet sioniste. «Quand la CPI enquête

sur Israël pour de faux crimes de guerre, c’est purement et simplement de l’antisémitisme», affirme Netanyahu. En droite ligne de sa campagne visant à faire de toute critique contre Israël une parole antisémite. Ce faisant, il place de nombreux dirigeants européens dans une contradiction entre leur adhésion à la CPI (ce qui n’est pas cas d’Israël ni des États-Unis) et leur acceptation de l’idée que derrière la critique de la politique israélienne se cacherait en réalité un antisémitisme débridé. L’Union européenne est d’ailleurs bien silencieuse depuis l’annonce de la CPI. Ce qui n’est pas le cas de Washington, qui s’est dit «sérieusement préoccupé par les tentatives de la CPI d’exercer une juridiction sur les militaires israéliens», a expliqué le porte-parole du département d’État américain, Ned Price, de la nouvelle administration Biden.

Le fruit de plusieurs années de lutte

A l’inverse, le premier ministre palestinien, Mohammed Shtayyeh, s’est félicité de «cette décision (qui) est une victoire pour la justice et l’humanité, pour les valeurs de vérité, d’équité et de liberté, et pour le sang des victimes et de leurs familles». Même le Hamas, qui pourrait pourtant être visé par les enquêtes de la CPI, a salué une «étape importante». De son côté, Riyad Mansour, représentant permanent palestinien à l’ONU, fait remarquer que la décision de la CPI est le fruit d’années de combats sur la scène internationale. «Pendant longtemps, les gens étaient sceptiques quant à l’importance de ces efforts internationaux, mais, sans le fait que la Palestine devienne un État observateur non membre de l’ONU, qu’elle se qualifie pour le Statut de Rome et qu’elle rejoigne la CPI, nous n’aurions pas eu cette décision.» Dans ce cadre, la reconnaissance de la Palestine par la France ne peut être qu’un pas de plus pour le respect du droit international et de la justice. ■

Pierre Barbancey

Paru dans *L’Humanité*

«Super Mario» pas si super

ITALIE • Mario Draghi a privatisé des centaines d’entreprises, favorisé la chute de Berlusconi et permis un coup d’Etat financier contre la Grèce en 2015.

Gouverneur de la Banque centrale européenne (BCE) de 2011 à 2019, Mario Draghi est tout auréolé du succès d’avoir sauvé l’euro, alors que les taux d’intérêt sur la dette de certains États membres grimpaient de manière vertigineuse. Avant un autre, il avait proféré le 26 juillet 2012 que l’institution qu’il dirigeait serait déterminée, quoi qu’il en coûte, à préserver la monnaie unique. L’institution monétaire s’était alors lancée dans une politique de rachat des obligations souveraines sur les marchés secondaires. Un geste critiqué alors par Berlin, mais qui sauva plusieurs pays de la banqueroute.

Cela en fait-il pour autant un dirigeant qui se départit des dogmes et qui se rangera du côté des pays de l’Europe du Sud? Pas sûr. Sur son bureau à Francfort, alors qu’il dirigeait la BCE, on trouvait un casque à pointe prussien, offert par *Bild*. Le journal populiste allemand le récompensait d’avoir déclaré: «La Prusse est un bon symbole pour la mission la plus importante de la BCE: défendre la stabilité des prix et protéger l’épargne européenne».

C’est ce qu’il fit quand Alexis Tsipras fut élu premier ministre de la Grèce en 2015. Il orchestra le «coup d’État financier» pour mettre au pas le dirigeant de Syriza en fermant le robinet du finance-

ment de la BCE aux banques hellènes. Draghi n’est pas davantage un ami de son propre pays. Secrétaire du Trésor entre 1991 et 2001, il a privatisé pas moins de 750 entreprises de la Péninsule. Et, à l’été 2011, alors gouverneur de la Banque d’Italie, il avait adressé avec Jean-Claude Trichet, gouverneur de la BCE, une lettre secrète à Silvio Berlusconi, lui dictant le programme à appliquer pour la fin de mandature: réforme du marché du travail et maîtrise des comptes publics. Celui-ci se montrant récalcitrant, la Banque d’Italie avait laissé les marchés financiers spéculer sur la dette, acculant le *Cavaliere* à la démission. C’est cet épisode qui avait amené au pouvoir un autre premier ministre technique, lui aussi appelé «Super Mario», Mario Monti.

A-t-il changé? Dans un entretien au *Financial Times*, en mars dernier, face à une «tragédie aux proportions bibliques», il invitait à ne pas se préoccuper de l’augmentation du déficit public. Dix mois plus tard, il reste adepte de la dépense publique, mais appelle à ne pas subventionner les entreprises non viables. Dans un pays où l’industrie compte pour 32% du PIB, une telle politique pourrait, en la période, faire d’immenses dégâts. ■

Gaël De Santis

Paru dans *L’Humanité*

Climat: carton rouge pour l’Etat

FRANCE • Le tribunal administratif de Paris a déclaré l’Etat coupable de ne pas avoir tenu ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Cela a beau ne pas être complètement une surprise, ce n’en est pas moins un saisissement. Dans le cadre de «l’Affaire du siècle», le tribunal administratif parisien a déclaré l’Etat coupable de carence fautive en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Après deux années d’instruction, les juges ont abouti à la conclusion que la France n’avait pas mis en œuvre les politiques sectorielles suffisantes pour tenir les engagements qu’elle avait pris en termes de réduction des gaz à effet de serre. Cette inertie est désormais déclarée comme illégale. La France dispose dorénavant de deux mois pour apporter la preuve d’être à même de stopper le préjudice écologique induit par le réchauffement, après quoi, les juges pourront lui enjoindre d’agir.

Une première historique

Faire reconnaître la responsabilité singulière de l’Etat dans la crise climatique, c’était l’enjeu principal porté par les quatre ONG qui, en décembre 2018, avaient engagé cette procédure. Oxfam, Notre affaire à tous, la Fondation Nicolas Hulot et Greenpeace portaient d’un constat: après s’être engagée, dans le cadre de l’accord de Paris, à lutter contre

le réchauffement climatique et après avoir adopté, à travers plusieurs lois, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la France n’avait jamais rien respecté.

Les quatre organisations demandaient au tribunal de reconnaître ce non-respect comme une faute engageant sa responsabilité. Le 14 janvier, lors de l’audience, la rapporteure publique était allée dans leur sens, estimant que l’Etat «n’a pas pris les mesures contraignantes» lui permettant de «respecter la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-40% d’ici à 2030 – ndlr) qu’il a lui-même établie comme étant de nature à remplir tant ses objectifs nationaux que ses engagements internationaux», avait estimé la magistrate. Comme c’est souvent le cas, le tribunal administratif de Paris a suivi son avis.

Faute avérée

«Une reconnaissance de la faute de l’Etat n’est pas uniquement symbolique», relève Cecilia Rinaudo, juriste et porte-parole de Notre affaire à tous. «Le tribunal établit pour la première fois un lien de causalité directe entre l’inaction de la France et l’impact du changement climatique sur nos sociétés et

les écosystèmes», poursuit l’experte. «Il reconnaît ainsi une différence entre les responsabilités individuelles et celle de l’Etat.» Inédite, cette différenciation est aussi essentielle en droit, poursuit la juriste. «Elle peut permettre à des victimes du changement climatique d’ouvrir de nouveaux contentieux vis-à-vis de l’Etat, quand elles estiment que le réchauffement leur fait perdre des revenus, par exemple, ou nuit à leur droit de vivre dans un environnement serein.»

«Cela peut effectivement créer un électrochoc juridique», abonde Laurent Fonbaustier, juriste spécialisé dans le droit de l’environnement. A condition toutefois que la justice puisse s’appuyer sur le bon rapport de forces politique. «Cette décision s’appuie sur le non-respect de normes que l’Etat s’est lui-même fixées», relève le spécialiste. «Plus on aura de lois programmatiques et plus les engagements en matière de climat seront objectivables, plus cette jurisprudence aura d’effet boule de neige et permettra d’aller de l’avant», note-t-il. Encore faut-il que tous ces objectifs soient adoptés par le Parlement. ■

Marie-Noëlle Bertrand

Paru dans *L’Humanité*

Le temps des masques ou presque

CINÉMA • «Lockdown 2» propose 25 courts métrages suisses tournés au début de la deuxième vague. A l'aléatoire du virus méconnu du premier semi-confinement, succède le temps long d'une vie avec la pandémie.

Pour *Première neige*, Germinal Roaux retourne aux paysages minéraux et enneigés de son long-métrage sur une jeune réfugiée éthiopienne enceinte et en sursis chez des religieux à l'Hospice du Simplon (*Fortuna*). Ramenant à l'éblouissant *Ida* de Paweł Pawlikowski, le noir et blanc classiques du film chemine entre neige, cendres et froid acéré. Chaque plan vise la ressemblance avec une photographie. La retraite solitaire du réalisateur se confond avec un hommage poétique à l'acteur zurichois Bruno Ganz ayant réalisé avec *Fortuna*, son ultime tournage avant décès.

Solitude embrassée

Accompagné de la voix off confiante et complice du cinéaste, l'opus se met à l'écoute de lieux veteux quasi déserts. Du chant médusant de la glace noire sans neige pulsant pareil à une rave amniotique, sourdement détonante sous un lac gelé. «Il est des dimensions mystérieuses tant dans la poésie de Christian Bobin si inspirante pour ce film que dans mon travail. Seul là-haut avec le Seul, comme disent les trois chanoines silencieux de l'Hospice», confesse le cinéaste.

L'objectif de son smartphone cadre le dessin de la terre givrée, où coule un ruisseau bientôt vitrifié. Dans l'attente de la première neige, maraude une expérience rare. Elle participe du plus fragile et insaisissable. Ou comment vivre envers et contre tout ce qui nous masque et sépare. Se joue alors une manifestation de l'être dont la société nous sépare pour longtemps: un oui profond.

Signé Daniel Maurer, *L'Au-delà* lève le voile sur un personnage atypique, en marge du système hospitalier. Mathieu prépare les défunts – toilette, coupe de cheveux – pour leur confrontation avec les proches. Contrairement à la série *Six Feet Under*, le trépassé est ici une personne. A laquelle Mathieu adresse un salut et parle tendre-



La solitude volontaire des chanoines de l'Hospice du Simplon. Vivre, méditer en attendant les flocons (*Première neige*). DR

ment sur le ton familial d'une berceuse. Employé à la chambre funéraire d'un Centre hospitalier régional de Rennaz sous deuxième vague pandémique, le jeune homme tente d'établir un lien singulier, familier avec ceux dont la société préfère qu'ils sortent discrètement, à l'anglaise.

«Il va chercher la personne décédée dans la chambre froide. Et fait office de relais entre le monde des soignants et la famille qui viendra pour une dernière rencontre avec leur proche défunt. C'est un travail de l'ordre de l'esthétique relationnelle», précise le réalisateur. Dans le cadre du prochain Festival Visions du réel, Daniel Maurer présentera son documentaire *Et dehors la vie continue*, fruit d'une immersion de plusieurs années au sein des Urgences hospitalières.

Spectacle mourant

De la vie culturelle et de sa foisonnante inventi-

tivité à l'arrêt, voire portée disparue, témoigne *Zoom sur le cirque*. Par skype depuis son foyer, Dominique Margot forme une choralité de voix d'artistes en stand-by. Au fil de sa mosaïque, elle révèle comme en répétitions ou intégrés dans leur quotidien, un savoir-faire artisanal désormais sur le fil. En sursis. Ainsi le Cirque du Soleil, groupe québécois qui rayonnait à travers le monde, affichant 1 milliard de dollars au chiffre d'affaires. En quelques mois, il se met en faillite l'année dernière. L'un de ses responsables témoigne de la détresse des artistes.

«J'ai été en tournée avec plusieurs cirques. Mais le coup de foudre est venu au fil de 3 ans sur les routes avec Archaos, nouveau cirque de référence punk et rock à l'époque (compagnie créée en 1986 et mêlant théâtre, forain, rock et poésie, ndr). Je travaille aujourd'hui à un film pistant le moment de basculement d'un petit cirque se métamorphosant en une institution

showbizz à grande échelle, type Cirque du soleil. Les circassiens sont tous en train de tourner en rond. Cela est singulièrement difficile tant au Canada qu'en France et en Espagne, où il n'existe guère de structures sociales proposant une couverture et des aides spécifiques. Ils gardent un courage fantastique tant le terme de cette situation pandémique est inconnu. Ce qui me touche est de voir la culture sabotée par des annulations et fermetures en série.»

Peste, choléra et corona

Peste et Corona cosigné Frédéric Gonseth et Azad Catherine ouvre sur Léo, 12 ans, souffrant du confinement. Son grand-père (Michel Voita) lui offre sur le quai de la gare une trottinette électrique. Pour une balade dans la ville de Morges. Ni une ni deux, les voici projetés comme spectateurs *clandestins* dans un cinéma condamné au silence par la crise sanitaire. Ensemble, ils découvrent un extrait du film signé Jean-Paul Rappeneau, *Le Hussard sur le toit* d'après le récit de Jean Giono. En 1832, sévit en Provence une épidémie de choléra. Au cœur d'une terre ravagée par la maladie, la tragique situation fait ressortir le pire ou le meilleur des différents individus croisés. Une épopée qui en évoque d'autres.

«Après les 10'000 francs finalement alloués à chacune des 33 réalisations de la première vague composant *Lockdown* lors du semi-confinement au printemps 2020, il a pu être réuni environ 12'500.- par court métrage à l'occasion de cette nouvelle livraison», explique Frédéric Gonseth, cinéaste et producteur avisé. Il est à l'origine de la *Collection Lockdown* mobilisant des cinéastes issus des trois régions linguistiques du pays. L'homme s'est engagé à soutenir artisanat inventif, savoir-faire unique et production d'un cinéma helvétique en péril. ■

Bertrand Tappolet

A visionner sur www.rts.ch/play/tv

Choc entre ancien et nouveau monde

LIVRE • Le roman d'Evgueni Zamiatine consacré à Attila évoque en fait la Révolution russe.

Evgueni Zamiatine (1884-1937) est un auteur un peu méconnu. Il fit partie du mouvement des Scythes, représenté par les plus grands poètes et écrivains du début du 20e siècle, qui considérait la révolution de 1917 comme une impulsion messianique du peuple russe à même de balayer l'ancien monde. Il participa à la révolution de 1905 et connut l'exil. Grâce à sa formation d'ingénieur naval, il partit en Grande-Bretagne en 1916 pour construire des brise-glaces. Bolchevique, il revint précipitamment en Russie en 1917. Mais il fut vite déçu par la révolution et se retira du Parti. Il a exprimé sa déception dans son roman de fiction *Nous autres*, que l'on considère souvent comme le modèle du *Meilleur*

des mondes d'Aldous Huxley et de 1984 de George Orwell. En 1932, il obtint de Staline la permission de quitter l'URSS et s'installa à Paris, où il mourut cinq ans plus tard. Son court roman posthume *Le fléau de Dieu* relate la jeunesse d'Attila, qui s'attira plus tard ce surnom donné par ses adversaires. Rappelons qu'Attila (vers 395-453) se rendit célèbre par ses conquêtes dévastatrices, jusqu'en Europe occidentale.

Sur les traces d'Attila

Le roman raconte d'abord l'enfance du personnage, fils de Moundzouk, roi des Huns, aussi appelés Scythes. Elle se situe dans la steppe, au sein d'une société assez fruste, où l'homme faisait corps

avec son cheval et avec son arc. Le jeune Attila est envoyé comme otage à Rome. Il y découvre une société complètement dégénérée, celle du Bas-Empire finissant. Il y croise notamment des personnages se déplaçant dans des litières aux rideaux levés, et «dans l'une était allongé un homme immense, enflé comme une pâte, il respirait bruyamment». Antithèse évidente de la jeune, vigoureuse et conquérante société des cavaliers des steppes! Quant à l'empereur Honorius, c'est un «petit bonhomme au visage blême, endormi, sa petite bouche tordue vers la gauche donnait l'impression qu'il avait mal.» Il n'est que l'ombre des anciens Césars, ne s'occupe que de son coq bien-aimé qu'il a nommé «Rom», et entretient avec sa

sœur Placidia des relations incestueuses. Un autre personnage du roman, Priscus, venu de Constantinople, assiste à cette agonie de ce qui fut le plus grand empire du monde. Les habitants de Rome ont d'ailleurs conscience de cette fin prochaine: «ils savaient que le passé était bien fini et qu'il fallait maintenant mesurer la vie en mois, en jours.»

Mais il faut lire ce roman au second degré. Ce que Zamiatine voulait montrer, c'est le souffle de la Révolution russe balayant le monde ancien et bouleversant l'idéologie bourgeoise occidentale. ■

Pierre Jeanneret

Evgueni Zamiatine, *Le fléau de Dieu* suivi de *Autobiographie*, Editions Noir sur Blanc, 2020, 105 p.

Histoire d'un abus d'enfance

LIVRE • Maurizio Zasso livre un court témoignage sur le traumatisme d'un abus sexuel qu'il a subi dans son enfance et sa rédemption à travers la psychothérapie et l'écriture.

Loin de tout pathos et au plus près de l'os, Maurizio Zasso, fils d'immigrés italiens en terres vaudoises, livre un court récit du traumatisme engendré par les attouchements d'un professeur de gymnastique lors de son enfance. Enfouie dans sa mémoire, la scène de viol mettra quarante ans pour être surmontée, le temps pour l'écrivain de nous raconter sa vie. Né en 1971 à Sainte-Croix, d'un père d'origine vénitienne, qui

travaillait dans une entreprise de boîtes à musique, et d'une mère sicilienne très possessive, le narrateur a aussi une sœur cadette, Rachel et vit dans une «bicoque si exiguë que le seul moyen de respirer était d'en sortir pour aller jouer avec les copains». La famille immigrée a l'habitude de ne pas faire de vague, même si l'alcoolisme paternel est parfois difficile à cacher. A l'âge de sa maturité sexuelle, le narrateur, devenu conseiller en inser-

tion pour personnes en situation de handicap après avoir abandonné son travail de cuisinier, découvre alors son homosexualité, entre honte et affirmation de soi, racontant comment il rencontre le grand amour, Chris. «Il aime qu'on lui gratte le dos, qu'on lui masse les pieds. Moi, je ne supporte plus d'être touché», écrit l'auteur, signalant une blessure traumatique non surmontée. Dans le dernier chapitre, il raconte le dépassement ardu de la

souffrance dans un chemin vers la résilience, avouant vouloir «affronter la cinquantaine avec plus de sérénité en poursuivant son processus de renaissance». Dans une sorte de pacte de vérité avec le lecteur dans son regard rétrospectif sur sa propre autobiographie, Maurizio Zasso a parfois des accents leirisiens (et de son fameux roman *L'Age d'Homme*). Dans une prose analytique, épurée, sans graisse ni fioriture et qui va à l'essen-

tiel, il nous embarque dans la narration d'une renaissance, avec une dernière volonté et un vœu: «Si mon témoignage pouvait donner le courage - ne serait qu'à une seule victime d'identifier les causes de son mal-être et d'oser en parler, alors je ne vous l'aurai pas livré en vain.» ■

JDr

Maurizio Zasso, *Abusés, levez-vous!*, un témoignage de résilience, postface de Bernard Pichon, Editions d'en Bas, 2020, 67 p

Un racisme qui colle à la peau

LIVRE • «Le déni blanc» propose de se défaire du discours raciste gangrénant la société. Depuis l'intimité familiale jusqu'aux méthodes de travail des «expats» en République démocratique du Congo.

Gauthier Marchais signe un récit à partir d'expériences personnelles. Malgré sa lecture aisée, il n'en garde pas moins un objectif ambitieux: sortir de la «Maison Blanche», une disposition intellectuelle et psychologique raciste. Celle-ci continue à structurer le rapport au monde des sociétés marquées par l'héritage d'idéologies raciales, dont fait partie la Suisse pour l'auteur. Ou comment poser la question raciale en étant blanc notamment.

Qui désignez-vous derrière le «nous» que vous utilisez ici?

GAUTHIER MARCHAIS Si le livre s'adresse à tous et toutes, pas seulement aux blancs, ce «nous» concerne particulièrement les blancs. Je reprends la distinction entre «eux» et «nous», au cœur des idéologies raciales, non pour la réifier ou la réinstaurer. Car elle est à l'origine d'une expérience différenciée de la question raciale. Les blancs ont tendance à ne pas la voir et à nier qu'elle structure leur rapport au monde. Ce «nous», dans le cadre de cette analyse de l'architecture mentale de la blanchité de «l'intérieur», sert à nous faire apparaître à nous-même.

Le «déni blanc», c'est entre autres ne pas reconnaître l'histoire du racisme européen, en le reléguant au passé ou à d'autres acteurs. Autant de procédés pour nier que nous en sommes les héritiers directs. Ainsi, j'utilise ce «nous» pour rappeler qu'il en va de notre responsabilité de reconnaître notre histoire et son influence sur le présent.

Le terme de «classe» apparaît peu dans l'ouvrage. Ne mériterait-il pas une place plus importante?

L'essai parle beaucoup des rapports de classe. Notamment lorsque je rappelle que «les blancs» ne sont pas un groupe uniforme et homogène, et que la classe joue un rôle majeur dans la colonisation. Les avantages de l'entreprise coloniale ont irrigué l'Europe de façon stratifiée, bénéficiant en premier lieu aux classes dominantes. Aujourd'hui, le «privilège blanc» reste différencié. C'est pourquoi, dans la section «une vie blanche», j'analyse mon privilège comme blanc, mais aussi en tant qu'homme de classe aisée.

Pendant longtemps, certaines approches marxistes pouvaient être méprisantes ou racistes: Aimé Césaire, dans sa lettre à Maurice Thorez, parle du «fraternisme» des communistes blancs européens, forme de paternalisme considérant leur lutte comme supérieure à celle des minorités racisées. Mais les questions sociale et raciale sont intimement liées. Cédric Robinson, Françoise Vergès ou encore Peter James Hudson montrent que les idéologies raciales qui sous-tendent les sociétés esclavagistes et coloniales servent à organiser la répartition des ressources et la production. C'est ce qu'ils appellent le «capitalisme racial». Ce dernier existe aujourd'hui dans de



«Les avantages de l'entreprise coloniale ont irrigué l'Europe de façon stratifiée, bénéficiant en premier lieu aux classes dominantes», explique Gauthier Marchais.

DR

nombreux secteurs de l'économie, encore basés sur des «régimes d'inégalités» à caractère racial.

Des historiens comme Johann Chapoutot ou Christian Ingrao dressent des parallèles entre l'entreprise coloniale et celle de domination nazie. Pourquoi ne pas avoir évoqué les Nazis?

Il existe de nombreux parallèles entre la colonisation et l'Allemagne nazie, dont Johann Chapoutot a montré qu'elle n'était pas une aberration historique, mais le fruit de l'histoire européenne. Il rappelle que l'idéologie raciale au cœur de la «révolution culturelle» nazie se situe dans la continuité des idéologies raciales déjà présentes à travers l'Europe et dans ses universités, qui ont joué un rôle fondamental dans la justification des entreprises coloniales. De même, plusieurs techniques de contrôle et d'enfermement des populations assujetties à la domination nazie se basaient sur des techniques élaborées dans le cadre de la colonisation. C'est le cas des camps de concentration qui, comme le rappelle Achille Mbembe dans Politique de l'Inimité, sont apparus dans le contexte colonial – la colonisation des

Philippines par les Etats-Unis, la guerre des Boers en Afrique du Sud, le génocide des Hereros par les Allemands en Namibie. Hannah Arendt, Aimé Césaire, Frantz Fanon ont aussi analysé les rapports entre l'idéologie nazie et la colonisation européenne, qu'il est important de continuer à comprendre et à documenter.

Je pense par ailleurs que «notre» rapport à l'histoire du nazisme est différent de «notre» rapport à l'histoire coloniale. Encore adolescent, mon grand-oncle a été assassiné par la Gestapo et ma famille m'a toujours parlé de la violence nazie. Etudiant, j'ai fait un voyage d'étude à Auschwitz, et visité de nombreux musées sur la Seconde Guerre mondiale. Bien qu'incomplète à bien des égards, cette exposition à l'histoire des Nazis fut bien plus importante que mon exposition à l'histoire de la violence coloniale.

Vous parlez d'un état de conscience supérieure, comme une porte de sortie de la domination raciste. Avez-vous des propositions plus concrètes?

Une éducation longue, profonde, ardue et difficile est nécessaire pour donner une vraie place à l'his-

toire de l'esclavage, de la colonisation et leurs nombreux héritages dans les cursus scolaires et curriculums universitaires. Cette éducation permettra de faire advenir le dialogue sur lequel doit se fonder toute décision ou action concrète, car les «blancs» ne peuvent plus considérer que c'est à eux seuls que revient le devoir de rendre le monde meilleur.

C'est à travers un dialogue que nous pourrions contribuer à reconstituer ce qu'Achille Mbembe appelle «l'en commun» de l'humanité, dépouillé des restes des idéologies raciales. Par ailleurs, Ellora Derenoncourt et Claire Montialoux ont montré que l'extension du salaire minimum aux secteurs d'activité où il y avait une forte représentation des noirs américains a réduit les inégalités raciales en matière de salaire aux Etats-Unis, qui découlent directement de son passé esclavagiste et ségrégationniste. Cela montre que les politiques de redistribution peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction des inégalités à caractère racial. ■

Propos recueillis par Naawa Siari

Quand «l'Asiat' de service» se rebelle

LIVRE • Charles Yu, Américain d'origine taïwanaise né à Los Angeles, analyse du dedans, avec brio, la situation inférieure réservée aux siens dans la société états-unienne, fondamentalement raciste.

Willis Wu, Américain d'origine asiatique, joue dans *Noir et Blanc*, où les rôles principaux sont tenus par deux flics, un Noir, une Blanche. Pas de place pour les «Jaunes». Son rêve: être le roi du kung-fu. En attendant, il est «l'Oriental à l'arrière-plan», «l'Asiat' de service», tout comme son père, qui fut tour à tour «Chinois fripé», «épicerie impénétrable au tee-shirt cradingue» et «le type qui fait des pâtés impériaux». Sa mère a été «Jolie Fleur d'Orient», «Belle Jeune Fille morte n° 1» puis «Vieille Asiat'»... Wu vit au 8^e étage d'un HLM de Chinatown (New York). Cinq dialectes se mêlent dans l'escalier. Au septième, vit celui qu'on nomme l'Empereur, parce qu'il a tenu ce rôle dans un film; une pub, pour «Les Délices de l'Empereur», marque de surgelés asiatiques. Charles Yu multiplie les clichés sur les siens; «faces de citron» qui doivent cuisiner chop

suey, couper en dés les légumes, adopter un masque impassible (refoulement confucéen des émotions) ou briser un parpaing avec trois doigts. Son héros prend du galon, passe du type au fond du décor à l'Asiat' «avec des répliques», puis au «Personnage ethnique récurrent» et enfin à l'«Incroyable Guest-star» avec deux gestes de kung-fu. Ascension stoppée net. Plafond de verre oblige. Willis Wu se sent vite enfermé dans une catégorie. Tout comme son ami Fong, qui enchaîne les mêmes personnages de Mini-Boss de Chinatown. «Ils adorent, écrit l'auteur, son physique malingre et son teint blafard, ça fait de lui un Asiat' totalement flippant aux yeux des Occidentaux.»

Le livre dépasse la révolte naïve. «L'Asiat'», ce serait quelqu'un qui, aux Etats-Unis, n'a pas sa place dans un monde noir et blanc. Jamais vrai-

ment américain. Lors du procès qui clôt le livre, Willis Wu dit ressentir le sentiment d'une intégration et d'une assimilation impossibles, doublées d'une «oppression de second ordre», face à celle des Noirs. Inférieurs, mais pas de la façon dont on considère les Noirs comme inférieurs. Pas de «péché originel de l'esclavage». Un témoin noir déclare: «Il s'imaginerait qu'il ne peut participer au dialogue entre les races parce que les Asiat' n'ont pas été aussi persécutés que les Noirs.» Avec le sentiment de faire pourtant partie, eux aussi, d'une catégorie de non-Blancs. Charles Yu évoque le racisme personnel (injures: «Chintok, bridé, niak, niacoué») et institutionnel: quota d'immigration, lois contre les mariages mixtes en vigueur pendant plus d'un siècle, discrimination au logement... Il pointe l'introspection des visions de l'autre sur vous. Le livre est construit à coups de scénarios et

synopsis, avec ou sans didascalies. Aucune tentative de démonstration, mais un texte ironique jusqu'à l'acidité, qui mêle le polar aux films d'arts martiaux via grand et petit écran. Pas de manège étroit. Un entassement savant. C'est le second roman remarquable d'un fils d'immigrés taïwanais né en 1976, grandi à Los Angeles. «J'avais toujours l'impression que je ne savais pas vraiment où était ma place», a confié Charles Yu au *Los Angeles Times*. «C'était peut-être non seulement une façon de penser à ce que vivent les Américains d'origine asiatique, mais être aussi un prisme pour observer les dynamiques raciales dans un sens plus large.» ■

Muriel Steinmetz

Paru dans *L'Humanité*

Charles Yu, *Chinatown, intérieur*, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Aurélie Thiria-Meuleman. Ed. Aux forges de Vulcain, 274 pages